DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

25 FEVRIER 2022

N° 2022-03-07

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 14

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 19
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)
Gérard TENOUX

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Yann TRACOL à Jean-Christophe CAMP, Robert GARCIN à Gilles CREMILLIEUX, Agnès ROSSI à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX

****

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Les sciences comportementales, comme outils de modification des comportements dans les espaces naturels protégés des Baronnies provençales – Choix des prestataires

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	39 700 €	20 000 €
Investissement	30 000 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	89 700€	101 000 €

Rapport :

La Présidente expose,
Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été retenu dans le cadre de l'Appel à projet "Zéro Plastiques" de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte D'Azur ainsi que sur l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.
A ce titre, le Parc souhaite mettre en place de nouveaux outils, basés sur les sciences comportementales afin d'inciter une modification des comportements dans deux espaces naturels protégés identifiés : les Gorges de la Méouge et le Plateau du Saint-Laurent.

Ces deux projets innovants font l'objet d'une prestation extérieure. Pour cela, un marché à procédure adaptée est paru sur le profil acheteur du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant le 09/02/2022 à midi sur la base des spécifications techniques de commande.

Le marché est à réaliser en 2022-2023. Il a été alloti selon la répartition suivante :

Lot 1	**Inciter aux choix vertueux en matière de déchets dans les gorges de la méouge**
Lot 2	**Le plateau du Saint-Laurent, un espace à partager** : expérimenter des dispositifs de communication pour inciter les usagers du Plateau de Saint-Laurent, sur la commune de Saint-May, à modifier leur comportement lors de leur visite. L'objectif est d'anticiper deux phénomènes : les conflits d'usage avec les locaux et l'impact sur la biodiversité commune et remarquable.

L'ouverture des plis a été réalisée via le profil acheteur le 09 février 2022.

3 prestataires ont répondu à cette consultation

Les propositions se déclinent comme tel :

Lot	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
1	AUXILIA	40 900 €	49 080 €
2		33 850 €	40 620 €
TOTAL		**74 750 €**	**89 700 €**

Lot	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
1	NUDGE ME	44 530 €	53 436 €
2		27 760 €	33 312 €
TOTAL		**72 290 €**	**86 748 €**

Lot	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
1	AD Production	24 625 €	29 550 €
2		24 675 €	29 610 €
TOTAL		**49 300 €**	**59 160 €**

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 40 % de la note finale
- Méthodologie et compétences : 60% de la note finale

Une séance de travail a été organisée avec les vice-présidents délégués à l'eco-tourisme et à l'environnement. Suite l'analyse des offres, il est proposé propose de retenir l'entreprise Auxilia qui est la mieux disante au regard des critères de cette consultation. Le coût proposé est compatible avec le budget des opérations.

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-03-05 du 10 février 2021 ayant pour objet la réponse à l'appel à projet « zéro plastique » de la région Sud
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-03-07 du 10 février 2021 ayant pour objet la réponse à l'appel à projet « restauration des aires protégées » via le plan de relance
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-10-23 du 20 octobre 2021 ayant pour objet l'ajustement du plan de financement de l'opération « zéro plastique »
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier les mesures I.1.2. « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » et II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une abstention des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition d'AUXILIA sur les lots 1 & 2 pour un montant total de 74 500 € HT et 89 700 € TTC.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX